



Remboursement achat d'un chiot agressif

Par Younx

Bonjour,

Nous avons adopté un chiot malinois de 3 mois dans un élevage familial pour 980 euros. Ce chiot au bout du second jour a tenté de mordre la vétérinaire et au bout de 9 jours à mordu la jambe d'un invité. Elle lui a même laissé une trace à travers le jean et nous avons la photo. Nous avons décidé de la ramener à l'éleveur qui refuse de nous rembourser le montant du chiot.

Peut on la contraindre à nous rembourser ? Ce comportement est il considéré comme un vice caché de la part de l'éleveur ?

Les conditions de l'élevage ne sont pas terribles (chenil et méthodes coercitives) et visiblement le chiot aurait déjà été ramené après 2/3 jours par un autre famille au motif que la femme est tombée enceinte et que le mari a été muté mais nous ne savons pas si c'est vrai. Peut on se retourner contre l'éleveur ? Je le soupçonne de savoir que c'est un chiot à problèmes et de nous l'avoir tout de même vendu. Quels documents peut/doit on produire ? Et quelle est la marche à suivre ?

Nous avons même fait venir un éducateur pour palier à ce problème et cela a engendré des frais supplémentaires.

Notre invité doit il porter plainte pour la morsure ? La vétérinaire peut elle faire un constat du comportement qu'elle a vu à la visite ? L'éducateur peut il également produire quelque chose ?

Merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous signé un contrat d'adoption avec cet éleveur ?

et « certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce » ?

Le chiot est-il atteint d'un vice rédhibitoire ?

Que dit le vétérinaire au sujet de son comportement ?

Un chiot qui mord doit pouvoir être éduqué, ou alors les conditions de vie ne sont pas optimales.

C'est un être vivant évolutif, pas une machine avec un défaut de fabrication.

Par Isadore

Bonjour,

Sauf contrat en ce sens, il n'y a pas de "garantie légale de conformité" pour les animaux, mais une liste très restreinte de "défauts rédhibitoires" et la tendance à mordre n'en est pas une :

[url=https://www.village-justice.com/articles/exclusion-des-animaux-domestiques-champ-application-garantie-legale-conformite,40775.html]https://www.village-justice.com/articles/exclusion-des-animaux-domestiques-champ-application-garantie-legale-conformite,40775.html[/url]

Notre invité doit il porter plainte pour la morsure ?

Il peut, mais ce sera contre vous. La morsure doit être déclarée en mairie et le chien soumis à un suivi sanitaire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24028]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24028[/url]

Si votre contrat ne prévoit pas de clause vous permettant de vous rétracter ou de garantie de conformité, il faudrait arriver à prouver que le chien était déjà agressif quand on vous l'a vendu et que l'éleveur connaissait ce défaut. L'éleveur risque de se défendre en disant que le chiot est devenu agressif parce que vous l'avez maltraité ou stressé.

Ce que vous conseille est de passer par votre protection juridique, une association de consommateurs ou le médiateur de la consommation :

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F33338]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F33338[/url]

Par isernon

bonjour,

le malinois est un chien à fort tempérament et nécessite un maître énergique, c'est un chien de garde et de défense, il est souvent utilisé par les services de police et de gendarmerie.

salutations

Par Isadore

Je précise que le principal souci d'un malinois c'est son besoin de dépense physique quotidienne intense. Il ne se contente pas de ballades mêmes longues, il faut courir, sauter... Ce sont des chiens avec un naturel calme et patient, très joueurs, mais s'ils n'ont pas leur dose d'exercice ils se transforment en calamités à quatre pattes.

En relisant le sujet, et sans vouloir me lancer dans la psychologie canine, je vois que le chiot à trois mois a déjà changé trois fois de crèmerie. Il devrait encore être avec sa mère. Un chiot doit rester avec sa mère au moins trois mois, idéalement quatre, pendant lequel il sera progressivement socialisé.

Par Younx

La vétérinaire a été la première à nous alerter en nous disant que c'était un comportement assez inhabituel de la part d'un chiot. Nous avons fait appel à un éducateur à sa demande qui a mentionné un syndrome de privation sensorielle (le chien n'est pas assez sociabilisé entre ses 3 semaines et 3 mois, difficile à récupérer - c'est le syndrome du chenil). L'éduc pense aussi qu'il soit possible que les parents soient entraînés à faire du mordant/ring que ça reste du coup dans les gènes. Il était assez pessimiste parce que justement nous ne l'avons pas pendant la période importante de sociabilisation et qu'à partir de 3 mois et demi ils commencent à avoir peur de tout et devient plus difficile de les sociabiliser si l'éleveur n'a rien fait.

Ca a été très dur pour nous émotionnellement car on s'y est attachés même en 10 jours.

Nous avons bien conscience en prenant un malinois qu'il fallait lui procurer des activités et c'était le cas, c'était aussi la raison de notre choix. Avec nous elle était niquelle mais était terrorisée par les gens extérieurs, et décidait d'aller taper à chaque fois. Nous avons juste fait un choix raisonné car elle présentait déjà une forte réactivité à son âge. Quand nous l'avons ramenée l'éleveur l'a fortement pincée et l'a mise dans un chenil sans lumière quasi. Je pense que ça a largement participé à sa peur de l'humain et je suis très déçue qu'ils aient condamné un petit chiot de son âge. D'ailleurs sa proposition de sociabilisation était de ne strictement rien faire jusqu'à ses 6 mois. Ce qui n'a aucune logique. Je les soupçonne de les replacer et de ne jamais rembourser les gens, ce qui leur fait monter le pauvre chiot à 3000 euros mine de rien.

Je pense que nous n'avons malheureusement pas de recours juridique en voyant les réponses. Je vous remercie pour vos retours, je souhaitais quand même vérifier. Nous avons investi plus de 1500 euros entre le chien, le vétérinaire, l'éduc et les jouets / équipements. Nous leur avons tout ramené et tenté de leur demander au moins un remboursement partiel de manière cordiale mais ils refusent délibérément. En soit je peux m'asseoir sur ce montant, mais je leur en veux beaucoup de nous avoir fait subir ça sans prendre en compte l'affect des personnes. Rendre un petit chiot auquel on s'attache est très dur moralement.

Par Isadore

L'éduc pense aussi qu'il soit possible que les parents soient entraînés à faire du mordant/ring que ça reste du coup dans les gènes.

La pratique du mordant n'a aucun impact sur la génétique d'un chien. Cela peut avoir une incidence sur le comportement de la mère qui se répercute sur l'éducation qu'elle donne aux chiots, mais méfiez-vous si votre éducateur vous raconte ce genre salades.

Je renouvelle mon conseil :

Ce que vous conseille est de passer par votre protection juridique, une association de consommateurs ou le médiateur de la consommation :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F33338>

Ce sont soit des démarches gratuites soit peu onéreuses. Cela ne résoudra pas les problèmes de la pauvre bête, mais une intervention de ce type pourrait pousser cet individu à accepter un arrangement financier, ce qui est mieux que rien.

Par yapasdequoi

Le comportement de cet éleveur semble assez anormal ...

Vous ne dites pas si vous aviez signé un contrat d'engagement avec 7 jours de délai de réflexion ?

Acheter dans un élevage relève de la loterie, certains sont à la limite de la légalité...

Vous pouvez signaler ce qui ressemble fortement à de la maltraitance animale :

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31859>][url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31859>]

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R66150>][url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R66150>]

ou appeler le 3677

Il est possible que ce chiot soit déjà condamné, mais il est possible d'éviter que cet éleveur continue ses agissements s'ils s'avèrent illégaux.